

# HEBDO ECLAIRAGE

Chaque semaine, l'actualité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom



Du 27 juin au 3 juillet 2020

## Production

Lundi 29 juin 2020, les équipes d'exploitation de la centrale de Cattenom ont constaté une arrivée de végétaux au niveau de la prise d'eau des unités de production n° 3 et 4. En respect des procédures d'exploitation en vigueur, les unités de production en question ont été mises à l'arrêt.

L'unité 3 a été reconnectée au réseau le 30 juin et l'unité 4 a été reconnectée le 2 juillet. Ces arrêts ont été mis à profit pour réaliser des opérations de maintenance.

Les unités de production n°1, 3 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau d'électricité. L'unité de production n° 2 est en arrêt programmé pour maintenance et contrôles approfondis depuis le 3 avril 2020.



## Evènements significatifs

La centrale de Cattenom a déclaré le jeudi 2 juin 2020 deux évènements significatifs à l'Autorité de Sûreté Nucléaire :

-Un évènement significatif sûreté de niveau 0 relatif à un écart à nos spécifications techniques d'exploitation. Lors d'essais de requalification du système de détection incendie situé dans un local diesel (hors zone nucléaire) de l'unité de production n°1, le test réalisé sur un des détecteurs incendie a entraîné la fermeture de 3 clapets coupe-feu asservis durant un quart d'heure mais non-attendus dans la procédure de requalification. Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations.

-Un évènement significatif sûreté de niveau 0 relatif à l'arrivée massive de végétaux au niveau de la prise d'eau des unités de production n°3 et 4 et qui a nécessité, conformément à nos procédures, la mise à l'arrêt des deux unités de production par les équipes de la centrale.

## Le rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires du site de Cattenom est en ligne

La centrale de Cattenom vient de publier l'édition 2019 de son rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires du site de Cattenom.

Etabli au titre des articles L.125-15 et L.125-16 du code de l'environnement, ce document est disponible pour le public sur demande auprès de la mission communication ou téléchargeable sur le site Internet de la [centrale de Cattenom](http://centrale.de.cattenom).

